

N° D'ORDRE : 2023-128

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 02
Excusé : 02
Absents : 02
Qui ont pris part
à la délibération : 25

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian - Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien – Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme VIENOT Véronique donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Excusés : Mme DEFAUX Catherine – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Absents : M. BLANC Romain – Mme SAUQUET Adeline.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

15. MODIFICATION DES COMMISSIONS PETITE ENFANCE ET SANTE PUBLIQUE

Monsieur le maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal que lors du Conseil municipal en date du 28 septembre 2023, il les a informés de la démission de Mme RASTOUIL Angélique du Conseil municipal.

Suite à cette démission, Mme ROCHE Mathilde a été installée en tant que nouvelle conseillère municipale.

De plus, après accord de l'intéressée, Monsieur le maire informe qu'il propose à l'Assemblée de désigner Mme Mathilde ROCHE comme membre des commissions petite enfance et santé publique en lieu et place de Mme RASTOUIL.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'installer Mme ROCHE Mathilde au sein des commissions petite enfance et santé publique.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT